



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 décembre 2000
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Les membres du Conseil de sécurité, par la déclaration du Président en date du 27 mai 1999 (S/PRST/1999/16), m'ont demandé de leur présenter périodiquement des rapports sur la situation en Somalie. Le présent rapport répond à cette demande. Il couvre l'évolution de la situation depuis mon dernier rapport publié le 16 août 1999 (S/1999/882).

II. Évolution politique

A. Efforts de rétablissement de la paix

2. Entre la publication de mon dernier rapport et l'initiative lancée en septembre 1999 par le Président Ismail Omar Guelleh, de la République de Djibouti, les dirigeants somaliens et les gouvernements intéressés ont continué à rechercher une solution au problème somalien. Le 23 août 1999, un groupe de dirigeants somaliens, qui avait constitué « l'Alliance pour la paix en Somalie » (APS) s'est rendu à Djibouti, pour en informer le Président Guelleh, puis à Addis-Abeba, pour faire de même avec les autorités éthiopiennes. Les dirigeants réunis au sein de l'APS étaient ceux du « Puntland », de l'« Organe consultatif somalien », de l'armée de résistance Rahanwein (ARR) et du Front national somalien (FNS).

3. D'autres dirigeants de faction, notamment Hussein Mohamed Farah Aidid et Osman Hassan Ali « Atto », se sont réunis en Jamahiriya arabe libyenne, au début de septembre 1999, pour tenter de régler leurs différends. Le colonel Abdullahi Yusuf, du « Puntland », est également arrivé en Libye quelques jours plus tard. Mohamed Ibrahim Egal du

« Somaliland » a décliné l'invitation. Le colonel Yusuf a refusé de rencontrer les autres dirigeants somaliens et est rentré en Somalie par Addis-Abeba et Djibouti où il a rencontré le Président Guelleh. Le groupe d'Aidid s'est également rendu à Addis-Abeba à la fin d'octobre 1999 et M. Aidid aurait alors accepté de retirer son appui au groupe considéré comme faisant peser une menace sur la sécurité de l'Éthiopie. Peu après, M. Aidid a annoncé qu'il avait désarmé les éléments du Front de libération Oromo se trouvant en Somalie.

4. Dans la déclaration qu'il a prononcée le 22 septembre 1999 devant la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, le Président Guelleh a déclaré qu'il était prêt à prendre la tête d'une nouvelle tentative de rétablissement de la paix et de réconciliation en Somalie et d'établir des structures de gouvernement. Déplorant que les chefs de guerre somaliens se refusent à tenir les promesses qu'ils ont faites lors de négociations antérieures, le Président djiboutien a affirmé que tout futur processus de paix devait impliquer la société civile somalienne. Il a également déclaré que les chefs de guerre devaient être poursuivis pour crimes contre l'humanité et que des sanctions internationales devaient frapper ceux qui faisaient délibérément obstacle au processus de paix.

5. Dans le pays comme à l'extérieur, l'allocution du Président Guelleh devant l'Assemblée a suscité des réactions positives parmi les Somaliens. Des manifestations dans ce sens ont eu lieu dans plusieurs villes de Somalie. Les premières réactions des dirigeants somaliens ont également été positives. M. Mohamed Ibrahim Egal, du « Somaliland », a salué l'initiative djiboutienne. Cependant, la détérioration ultérieure de la relation entre son administration et Djibouti a entraîné la fermeture de la frontière entre les deux pays à la fin de l'année. Le différend a été réglé en janvier 2000.

M. Egal s'est ensuite rendu à Djibouti et a réaffirmé son appui à l'initiative de paix djiboutienne.

6. En janvier 2000, mon représentant en Somalie s'est rendu à Baidoa, Hargeisa et Garowe pour consulter les dirigeants somaliens sur l'initiative djiboutienne. M. David Stephen a rencontré les dirigeants du « Somaliland », du « Puntland » et de l'ARR, notamment, et ceux-ci ont marqué leur appui à l'initiative djiboutienne mais ont estimé qu'il fallait clarifier certaines idées et certaines questions. Un groupe de dirigeants basé à Mogadishu, dans une déclaration publiée en janvier, a pris une position semblable. M. Egal a déclaré à mon représentant que l'initiative djiboutienne permettrait de distinguer une autorité susceptible de gouverner le « sud » de la Somalie, avec laquelle il pourrait négocier.

7. Alors même que l'initiative n'était encore qu'une ébauche, elle a reçu l'appui d'acteurs extérieurs. Le Comité permanent de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a entériné la proposition djiboutienne le 30 septembre 1999, le Forum des partenaires de l'IGAD a fait de même le 19 octobre. L'IGAD elle-même, à son sommet tenu à Djibouti le 26 novembre, a salué et entériné l'initiative djiboutienne dans son principe. La réunion ministérielle tenue par l'IGAD à Djibouti le 27 mars 2000 l'a fait officiellement. À la réunion du groupe de liaison du Forum des partenaires de l'IGAD sur la Somalie, à Djibouti le 7 février, les autorités djiboutiennes ont présenté un « Plan d'action pour une Conférence nationale pour la paix en Somalie ». Dans l'ensemble, ce groupe de liaison a réagi de façon positive à ce plan.

8. La tenue d'un colloque consultatif technique, à Djibouti, en mars 2000, représente la première tentative officielle d'appliquer l'initiative de Djibouti. Le Président Guelleh a souligné que ce colloque n'était pas un organe appelé à prendre des décisions, mais constituait uniquement un moyen d'offrir des conseils au Gouvernement djiboutien dans la préparation de la Conférence nationale pour la paix en Somalie. Invités à titre personnel, environ 60 Somaliens, originaires de toutes les régions du pays et de la diaspora, ont participé au Colloque, où les Nations Unies étaient représentées par mon conseiller spécial, l'Ambassadeur Mohamed Sahnoun.

9. Le Colloque a recommandé notamment que le processus soit sans exclusive, permette la participation des chefs de faction souhaitant le rétablissement de la

paix dans leur pays, et qu'il donne une place à la société civile existant dans le pays et dans la diaspora. Sur la nature future du régime, le Colloque a recommandé qu'il soit décentralisé, et que l'on consolide la paix dans les régions où elle a été rétablie, que l'on crée une commission des droits de l'homme chargée de surveiller les violations des règles du processus de paix, que les Somaliens occupant les terres et les propriétés d'autrui les quittent, que l'on réaffirme que la capitale de la Somalie est bien Mogadishu, même s'il est possible de créer une capitale temporaire où résiderait un gouvernement provisoire, et que l'on réhabilite des membres des milices, certains devant trouver une place dans l'armée nationale. Au besoin, le gouvernement de transition pourrait faire appel à une force internationale pour assurer la sécurité. Les délégués ont également recommandé qu'on applique plus rigoureusement l'embargo sur les armes prononcé par le Conseil de sécurité, soulignant la nécessité d'un appui international à tout accord futur que les Somaliens pourraient conclure et ils ont demandé à Djibouti de dépêcher des délégations en Somalie pour préparer la Conférence nationale pour la paix.

10. En mars et avril 2000, le Gouvernement djiboutien a à nouveau consulté les Somaliens de tous les clans et de tous les milieux sociaux. La délégation de représentants des tribunaux islamiques de Mogadishu a déclaré à mon représentant que leur organisation soutenait sans réserve la proposition de paix djiboutienne. Un groupe d'hommes d'affaires somaliens influents s'est rendu à Djibouti en 2000 et a apporté son soutien moral et matériel à la convocation de la Conférence nationale pour la paix.

11. Le 2 mai 2000, la première phase de la Conférence nationale pour la paix en Somalie, qui était une réunion de chefs traditionnels et claniques, s'est officiellement ouverte dans la ville d'Arta à 40 kilomètres environ au nord de Djibouti. Les participants étaient des anciens appartenant à la plupart des clans somaliens et venus de toutes les régions du pays. La première phase de la Conférence s'est achevée le 13 juin. Indépendamment d'une réflexion sur les problèmes de la réconciliation entre les clans, la Conférence a préparé la deuxième phase, en élaborant un ordre du jour et une liste de délégués représentant les clans. Les délégués étaient des personnalités politiques, économiques et religieuses et des représentants de la société civile. Le Président Guelleh a officiellement déclaré, le 15 juin, que la deuxième phase commençait. Le nom-

bre total de délégués était de 810, composé de quatre délégations de 180 personnes, comprenant chacune 20 femmes, représentant les quatre principales familles claniques, auxquels se sont ajoutés 90 représentants de l'alliance des minorités, dont 10 femmes. Les anciens qui avaient participé à la première phase de la Conférence ont été autorisés à assister à la deuxième phase, sans droit de vote, comme membres des délégations. Le 17 juin, les délégués et les chefs traditionnels ont unanimement élu coprésidents l'ancien maire de Mogadishu et celui qui était alors le Secrétaire général de l'armée de résistance Rahanwein. Quatre vice-présidents dont une femme ont également été désignés.

12. Après avoir délibéré en commission et en séance plénière pendant un mois, les délégués ont approuvé une charte nationale de transition, pour le gouvernement du pays durant une période de transition de trois ans devant aboutir à des élections. La Charte nationale de transition prévoit une certaine autonomie régionale des 18 régions qui existaient à la fin du régime de Siad Barre. La Charte définit actuellement des structures exécutives, législatives et judiciaires ainsi que les droits des personnes. Parmi ceux-ci, pour la première fois de l'histoire de la Somalie, figure une disposition réservant expressément 25 sièges du Parlement à des femmes. On s'est également mis d'accord sur l'octroi de 24 sièges aux clans minoritaires. La Charte nationale de transition sera la loi suprême du pays jusqu'à l'adoption définitive d'une constitution fédérale de la Somalie à la fin de la période de transition. La Charte nationale prévoyait également l'élection d'une assemblée nationale de transition de 225 membres.

13. Au début d'août, conformément aux dispositions de la Charte nationale et sur la base des candidatures proposées par les clans, les délégués ont choisi les 225 membres de l'Assemblée nationale de transition. Le processus a été difficile, en raison de graves différends apparus au sujet du nombre des sièges à allouer à chaque clan. La Conférence nationale pour la paix en Somalie a par la suite donné au Président Guelleh le droit de désigner 20 autres parlementaires. Cela semble avoir dissipé les tensions.

14. L'Assemblée nationale de transition s'est réunie pour la première fois le 13 août et quelques jours plus tard a élu comme président Abdalla Deerow Issaq. Au moment de la clôture de la liste des candidatures aux élections présidentielles, on dénombrait 45 candidats, dont 16 sont effectivement entrés en lice pour l'élection le 25 août. C'est Abdikassim Salad Hassan

qui a été élu, le 26 août, et il a été proclamé président, le lendemain, lors d'une cérémonie tenue à Arta, à laquelle ont assisté les Présidents djiboutien, érythréen, soudanais et yéménite ainsi que le Premier Ministre éthiopien. Outre la communauté diplomatique en poste à Djibouti, plusieurs personnalités venues d'Arabie saoudite, de France, d'Italie, de Jamahiriya arabe libyenne et du Kenya, ainsi que de hauts représentants de l'Organisation de l'unité africaine, de la Ligue des États arabes et de l'IGAD, ont participé à la cérémonie. Mon représentant a lu une déclaration en mon nom.

B. Activités relevant de l'Assemblée nationale de transition et du Gouvernement national de transition

15. S'adressant aux délégués à la Conférence nationale pour la paix en Somalie, le 28 août, M. Hassan a demandé à toutes les personnes qui détiennent des armes de les rendre, en ajoutant que son gouvernement assurerait la réadaptation des ex-membres de milices, dont certains seraient incorporés à la nouvelle armée somalienne. Le 30 août, M. Hassan s'est rendu à Mogadishu et à Baidoa en compagnie de membres de l'Assemblée nationale de transition et y a été accueilli par des foules nombreuses.

16. M. Hassan s'est ensuite rendu au Caire, où il a pris la parole au cours de la réunion ministérielle de la Ligue des États arabes et s'est entretenu avec des responsables égyptiens. M. Hassan s'est ensuite rendu à New York, où il a participé au Sommet du Millénaire ainsi qu'au débat général de l'Assemblée générale. M. Hassan ou son Premier Ministre se sont depuis rendus en Jamahiriya arabe libyenne, au Yémen, en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda. M. Hassan a également participé au Sommet de la Ligue des États arabes, au Caire, et au Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique, à Qatar.

17. Au Sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) tenu à Khartoum les 23 et 24 novembre, M. Hassan a été le premier dirigeant somalien depuis 1991 à être réadmis à occuper le siège de la Somalie dans cette organisation. L'acceptation du Gouvernement national de transition par les voisins immédiats de la Somalie représente un fait nouveau

important pour la réinsertion du pays dans la communauté des nations.

18. Le 8 octobre, M. Hassan a annoncé la nomination de Ali Khalif Galaydh au poste de Premier Ministre. Peu de temps après, M. Galaydh a nommé Ismail Mohamed Hurreh « Buba » Ministre des affaires étrangères. Les membres de l'Assemblée nationale de transition sont revenus à Mogadishu au cours des deux premières semaines d'octobre. Le Président et son Premier Ministre sont revenus à Mogadishu le 14 octobre. La semaine suivante, M. Galaydh a annoncé la nomination d'un vice-premier ministre et de 22 ministres. Le gouvernement ainsi constitué, composé exclusivement d'hommes, comprenait des représentants de tous les principaux clans et un représentant d'un groupe ethnique minoritaire. Une semaine plus tard, le Premier Ministre a annoncé la nomination de 45 vice-ministres et de cinq ministres d'État ainsi que la nomination du Gouverneur de la région de Benadir (Grand Mogadishu). Quatre de ces postes sont revenus à des femmes.

19. M. Hassan accorde actuellement la priorité à la situation en matière de sécurité à Mogadishu. Un comité de la sécurité a été créé. La démobilisation et le désarmement des diverses milices seraient en cours et une force de police est en voie de création. Cette dernière est financée, pour le moment, par des contributions d'hommes d'affaires somaliens. Le 17 octobre, M. Hassan a nommé le président d'une autorité nationale de la démobilisation, lequel a été abattu le lendemain par des hommes qui auraient partie liée avec l'un des seigneurs de la guerre opposés au Gouvernement national de transition.

20. À la suite de l'appel que M. Hassan a adressé aux entités intéressées afin qu'elles aident à la réconciliation entre le Gouvernement national de transition et les parties restées à l'écart du processus d'Arta, le Gouvernement italien a dépêché des émissaires auprès des dirigeants du « Somaliland » et du « Puntland ». Ces émissaires ont rendu compte de leurs consultations à M. Hassan, à Mogadishu. Le Président du Yémen Ali Abdallah Saleh a reçu à deux reprises certains des chefs de faction de Mogadishu. Du 18 au 22 novembre, M. Hassan était au Yémen. À la fin de novembre, il s'est rendu en Jamahiriya arabe libyenne. Selon certaines informations, le dirigeant libyen aurait proposé son assistance pour faciliter le processus de réconciliation.

C. Réactions des dirigeants somaliens à l'Initiative de Djibouti

21. Dans les premiers jours de février, et après que M. Mohamed Ibrahim Egal, qui s'était entretenu avec le Président Guelleh le 28 janvier, a approuvé le processus de Djibouti, connu depuis sous le nom de processus de paix d'Arta, 60 députés du « Somaliland » ont dénoncé l'Initiative de paix de Djibouti et auraient adopté une loi stipulant que tout « Somalilandais » qui participerait à la Conférence serait considéré comme un traître passible de la peine de mort. Deux « Somalilandais » ont été jetés en prison à Hargeisa parce qu'ils s'étaient rendus à Djibouti. Le 28 août, le gouvernement Egal a pris un décret accordant de vastes pouvoirs à un comité « national » de sécurité habilité, entre autres, à suspendre les mesures d'*habeas corpus* et à interdire les manifestations publiques. Le 17 septembre, un tribunal de Berbera a condamné un des principaux chefs traditionnels du clan des Dulbahante (région de Sool) à sept années de prison pour avoir participé à la Conférence d'Arta. L'intéressé a été par la suite « gracié » par M. Egal. Un représentant du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme était présent au procès. De même, M. Egal a placé en détention Sultan Abdul Kadir et cinq autres personnes qui avaient participé à la Conférence d'Arta, puis, le 19 novembre, les a également « graciés ».

22. Djibouti a envoyé une délégation au « Somaliland », le 14 avril, pour informer M. Egal et obtenir sa participation, mais cette délégation n'a pas été autorisée à débarquer sur l'aéroport d'Hargeisa. Réagissant à l'élection de M. Hassan au poste de président, M. Egal a déclaré qu'il n'entamerait des négociations qu'avec la personne qui serait en mesure de faire valoir sa légitimité dans les régions méridionales de la Somalie. Après l'ajournement de la Conférence, une délégation conduite par le « ministre des affaires étrangères » du « Somaliland » s'est rendue à l'étranger, notamment à New York, pour expliquer la position du « Somaliland ».

23. Le 23 mars, le colonel Yusuf a annoncé que le « Puntland » retirait son soutien au processus de paix de Djibouti, en arguant, entre autres, de ce qu'il a appelé la « sélectivité » du choix des délégués au Colloque consultatif technique; du refus de Djibouti d'accepter d'autres avis sur la légitimité de la méthode des « blocs constitutifs »; de la tenue de réunions secrètes; et du fait que les décisions étaient « imposées ».

Après la déclaration du colonel Yusuf, des manifestations ont eu lieu dans plusieurs villes du « Puntland » pour soutenir le processus de paix. Le Gouvernement de Djibouti a nié les affirmations des autorités du « Puntland » et réitéré que le processus appartenait à tous les Somaliens.

24. Le 18 avril, Djibouti a dépêché une délégation à Garowe pour informer les anciens et l'administration du « Puntland ». Finalement, le colonel Yusuf a accepté que les anciens puissent se rendre à Djibouti pour participer à la première phase de la Conférence. Certains des anciens du « Puntland » sont revenus à Garowe, manifestement pour informer leurs mandants, mais ne sont pas repartis à Arta. Le 17 juin, le colonel Yusuf a annoncé que la délégation du « Puntland » s'était retirée de la Conférence d'Arta et que les personnes qui continuaient d'y participer n'étaient pas mandatées par la population. Après la Conférence, il a affirmé que le « Puntland » n'y avait pas participé et n'en reconnaissait pas les résultats. Il a toutefois assuré au Bureau politique des Nations Unies en Somalie qu'il ne ferait usage de la force que s'il était attaqué par les troupes de M. Hassan.

25. Les représentants des sous-clans ont certes pris pleinement part à la Conférence d'Arta mais un certain nombre de chefs de faction de Mogadishu se sont tenus à l'écart du processus. À plusieurs occasions, Djibouti a envoyé des délégations à Mogadishu. Par la suite, les chefs de faction de Mogadishu, notamment Hussein Aidid et Ali « Atto », ont rejeté les résultats de la Conférence d'Arta. Certains ont menacé d'empêcher M. Hassan d'entrer à Mogadishu. Dans une déclaration publiée le 30 octobre, six chefs de faction de Mogadishu ont accusé M. Hassan d'agissements susceptibles de « provoquer une guerre catastrophique ». Les signataires de la déclaration se disaient des « hommes de paix » qui, à moins qu'ils n'y soient contraints, n'entendaient aucunement se battre dans Mogadishu. Ils ont déploré l'importation de billets de banque par des hommes d'affaires de Mogadishu et ont déclaré que seul « un gouvernement ouvert à tous » pouvait rouvrir le port de Mogadishu.

26. Lors d'une réunion tenue à Garowe les 25 et 26 octobre, les dirigeants du « Puntland », l'Armée de résistance Rohanweyn (RRA) et le Mouvement patriotique somalien (SPM) ont déclaré que la Somalie devrait être un État fédéral réunissant l'État du « Puntland », l'État du Nord-Ouest (« Somaliland »), l'État du Centre et l'État du Sud-Ouest, ce dernier étant

composé des régions du Bas-Shabelle, de Bay, de Bakool, de Gedo, du Bas-Juba et du Moyen-Juba. Ce groupe a appelé à la tenue d'une conférence de réconciliation nationale et à la constitution d'un comité technique chargé de rédiger une charte. Ils ont également demandé aux pays et organisations intéressés à aider aussi bien les « États régionaux » existants que ceux qui doivent être créés.

D. Rôle des Nations Unies

27. Le 1er septembre 1999, le 3 décembre 1999 et le 24 avril 2000, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a convoqué à New York des réunions des ambassadeurs des acteurs extérieurs au sujet de la Somalie. Le représentant de Djibouti a informé les participants des résultats de la Conférence nationale pour la paix en Somalie. Les ambassadeurs qui sont intervenus au cours de ces réunions étaient en général favorables aux efforts déployés par Djibouti et ont appelé les autres parties à en faire de même.

28. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a continué de suivre l'évolution de la situation politique dans le pays et d'encourager les dirigeants somaliens et la communauté internationale à collaborer au rétablissement de la paix en Somalie. À ma demande, mon représentant s'est rendu à Djibouti le 1er février 2000 pour fournir assistance et soutien aux efforts qui y étaient déployés. Il est resté dans cette ville jusqu'à l'achèvement du processus. Pendant toute la durée de celui-ci, des collaborateurs membres de l'Équipe des Nations Unies pour la Somalie, notamment le coordonnateur résident et coordonnateur des affaires humanitaires et l'administrateur chargé des droits de l'homme, ont périodiquement apporté leur concours au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

29. Avant le lancement du Plan d'action de Djibouti, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a organisé à Nairobi, le 16 novembre 1999, un colloque qui rassemblait plus de 500 Somaliens de différentes origines, y compris des chefs de faction ainsi que des représentants de la société civile et de groupes minoritaires. Des membres du corps diplomatique et des représentants du Gouvernement de Djibouti étaient également représentés. Ce colloque a donné aux Somaliens l'occasion d'exprimer leurs vues en présence des représentants de la communauté internationale. Certains des intervenants somaliens étaient certes critiques à l'égard

de certains aspects de la proposition de Djibouti, mais la vaste majorité d'entre eux se sont félicités de cette nouvelle initiative.

30. Les institutions spécialisées des Nations Unies ont contribué au processus de paix en apportant un soutien technique dans leurs domaines de compétence respectifs. Dans le cadre de son programme sur la culture de la paix, l'UNESCO a aidé une organisation non gouvernementale de Djibouti, l'Association pour le développement et l'animation culturelle (ADAC), à organiser le premier festival musical régional pour la corne de l'Afrique (FEST'HORN) consacré à la Somalie, qui s'est tenu à Djibouti du 5 au 10 mai 2000. Des artistes venus de Djibouti, d'Égypte, d'Éthiopie, de Somalie et du Soudan se sont produits au Palais du peuple de Djibouti ainsi que devant les délégués de la Conférence, à Arta. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fourni une assistance technique pour divers aspects de la Conférence elle-même.

31. Pendant que le processus de Djibouti se déroulait, mon représentant a fait plusieurs tentatives pour y associer l'administration du « Somaliland ». Il s'est rendu à Hargeisa le 8 mars 2000 pour des entretiens avec les principaux ministres, entretiens qui n'ont guère été concluants. En juillet, il a réussi à instaurer un dialogue direct entre le Président Guelleh et M. Egal. Malheureusement, ce dialogue n'a pas permis d'amener l'administration Egal à participer à la Conférence d'Arta. En septembre, mon représentant a essayé d'encourager le dialogue entre MM. Egal et Hassan. Le premier lui a indiqué qu'il ne parlerait pas à M. Hassan tant que ce dernier prétendrait à la présidence de toute la Somalie.

32. L'expert indépendant nommé par le Secrétaire général pour examiner la question des droits de l'homme en Somalie a fait part de ses préoccupations devant les menaces de sanctions proférées par les administrations du « Somaliland » et du « Puntland » à l'encontre des personnes originaires de ces deux régions qui participeraient à la Conférence d'Arta. Dans un communiqué de presse publié le 10 juillet, l'expert indépendant a appelé l'attention sur le fait que les autorités du « Somaliland » avaient arrêté et voulaient renvoyer au « Puntland » 25 personnes qui se rendaient à Djibouti pour participer à la Conférence. L'expert a également évoqué l'assassinat au « Somaliland » d'un officier de l'armée qui se serait opposé à l'expulsion des dirigeants Majerten qui avaient émis le souhait de se rendre à Arta.

33. J'ai été en contact avec le Président Guelleh durant la Conférence nationale pour la paix en Somalie et il m'a fait part de son analyse des progrès réalisés à Arta. Il m'a demandé d'oeuvrer au soutien à l'effort de paix de Djibouti, y compris sous la forme d'une assistance financière. Je voudrais exprimer ma gratitude à l'Islande, à la Norvège et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui, à la date de publication du présent rapport, avaient répondu positivement à mon appel.

III. Situation en matière de sécurité

34. Dans le nord-ouest et le nord-est de la Somalie, la situation en matière de sécurité reste relativement calme, seuls quelques actes isolés de banditisme et autres actes criminels ayant été signalés. Dans le centre et le sud, elle demeure incertaine et parfois extrêmement tendue. De vastes zones côtières, comme celle qui s'étend de Galcayo à Adado, ne sont sous le contrôle d'aucune autorité régionale efficace. Ces zones continuent d'être aux mains de pirates et les risques pour la sécurité du personnel international sont très élevés. On peut dire que certaines régions du pays, notamment les environs de Kismayo, sont en proie à l'anarchie. Des accrochages sporadiques ont eu lieu dans d'autres régions. Il s'agissait de luttes de clans entre Marehan dans la région de Gedo, de conflits entre l'Armée de résistance RRA, l'Armée du salut Digil et les milices de Habr-Gedir dans la région du Bas-Shabelle.

35. Le banditisme fait rage à Mogadishu. Il n'existe aucun organe chargé du maintien de l'ordre. De vastes secteurs de la ville, dont le port maritime et l'aéroport, qui sont toujours fermés, l'ancien quartier administratif et le grand marché, demeurent aux mains des différentes milices. Le Gouvernement national de transition exerce un contrôle limité sur l'agglomération de Mogadishu. Un membre de l'Assemblée nationale de transition a été assassiné le 12 novembre à son domicile à Mogadishu apparemment pour des motifs politiques.

36. Plusieurs Somaliens travaillant pour des organismes d'aide ont trouvé la mort au cours de la période considérée. Le 19 août 1999 Qasim Aden Egal, un Somalien employé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a été tué dans le village d'Hargeisa Yarey dans le Moyen-Juba. Le 13 septembre, l'administrateur somalien de l'organisation non gouvernementale néerlandaise Memisa, Farah Ali Gurhan, a été tué par balle dans son bureau par des membres armés du Front na-

tional somalien (SNF) à Garbaharey (cet incident a fait 10 morts). Le 15 septembre, des bandits somaliens ont embusqué un véhicule de l'UNICEF transportant des hauts responsables de la santé et des fonctionnaires locaux, tuant un médecin et blessant cinq autres personnes, dont une a succombé à ses blessures à l'hôpital. Cet incident a eu lieu à proximité de Jowhar dans le Moyen-Shabelle. Le 18 octobre, on a tiré à El Bur, dans la région de Galgadud, sur deux fonctionnaires nationaux du Programme alimentaire mondial (PAM) qui ont pu être évacués sains et saufs.

37. Le 11 septembre 1999, un ressortissant britannique, Alan MacLean, a été tué, semble-t-il par des pirates, le long de la côte nord-est de la Somalie. Le 6 juin 2000, Dieter Krasemann, ressortissant allemand travaillant pour le compte de l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) a été tué à Burao (Somaliland). Le 8 juin, on a tiré sur un appareil utilisé pour les programmes humanitaires de la Commission européenne (Office humanitaire de la Communauté européenne) qui a été touché sur une aile, au moment où il atterrissait à Merka. Le 15 juin, une grenade a été lancée sur les locaux de l'organisation non gouvernementale italienne Cooperazione Internazionale per lo Sviluppo (COSV) à Merka. Selon certaines informations, il s'agissait d'une tentative d'éléments intégristes islamiques visant à empêcher la célébration de la Journée de l'enfant africain. Cet incident n'a fait aucun blessé.

38. Le 26 juillet, une ressortissante française, Françoise Deutsch, et un ressortissant britannique, John Ward, tous deux employés par Action contre la faim (ACF), organisation non gouvernementale internationale ayant son siège à Paris, ont été enlevés et gardés en otages à Mogadishu. Ils ont été libérés le 18 septembre après des négociations auxquelles aurait participé M. Hassan et ses conseillers en matière de sécurité. Aucune rançon n'aurait été versée mais, d'après les informations reçues par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, leur libération aurait été négociée et financée par des hommes d'affaires locaux.

39. En août 1999, le Président kényen, M. Daniel arap Moi, a interdit tous les vols entre le Kenya et la Somalie. Les frontières terrestres avaient déjà été bouclées. Bien que le Président Moi ait ultérieurement levé cette interdiction, il a indiqué qu'il avait pris cette mesure pour faire face à l'augmentation des importations d'armes au Kenya en provenance de la Somalie. Le 4 octobre, M. Hassan s'est déclaré préoccupé par

l'entrée en Somalie d'armes provenant de pays voisins non désignés.

IV. Situation humanitaire

40. Après la grave sécheresse qui a sévi depuis la fin de 1999 jusqu'à la fin du premier trimestre de 2000, les besoins humanitaires ont sensiblement diminué dans pratiquement toutes les régions du pays. Cette évolution observée depuis juin tient essentiellement à des conditions climatiques favorables. De ce fait, le nombre de Somaliens menacés d'insécurité alimentaire est tombé de 750 000 à moins de 400 000 environ. En conséquence, les organismes des Nations Unies élaborent actuellement des stratégies d'assistance visant à aider les populations démunies et déplacées à subvenir à leurs besoins à moyen terme. S'il est encore trop tôt pour affirmer que le cycle de crises ayant rendu des millions de Somaliens vulnérables aux incertitudes du climat, de l'économie et de la sécurité a pris fin, la réduction des besoins en matière de secours permet aux organismes d'aide d'axer leurs efforts sur la prévention des situations d'urgence et la fourniture d'un appui aux initiatives communautaires locales visant à renforcer les capacités d'intervention en cas d'urgence.

41. Pendant la longue saison sèche – entre décembre 1999 et avril 2000 – les régions de Gedo, Bakool et du nord de l'Hiran ont été considérées comme les régions les plus gravement frappées par la sécheresse. De nombreuses enquêtes nutritionnelles menées dans le sud de la Somalie ont fait état de taux de malnutrition générale supérieurs à 20 %, 15 % étant le seuil généralement admis pour déclarer une situation d'urgence. En conséquence, le PAM a amélioré la quantité et la rapidité des livraisons, afin de mieux répondre aux besoins alimentaires au niveau des districts tels qu'ils avaient été estimés par le Groupe de l'évaluation de la sécurité alimentaire de la FAO et dans les conclusions des évaluations de l'état nutritionnel réalisées par l'UNICEF. De même, la FAO a distribué des semences et des outils pour aider à renforcer la capacité de production sur les terres agricoles à la fois irriguées et non irriguées. De plus, comme les pénuries alimentaires ne sont pas la seule cause de malnutrition en Somalie, les activités de coordination de l'ONU et les programmes d'alimentation complémentaire de l'UNICEF ont été axés sur la fourniture d'une assistance intersectorielle devant permettre de s'attaquer à des facteurs connexes, en parti-

culier la situation sanitaire, l'accès aux ressources en eau et la fourniture de soins médicaux.

42. Les fortes pluies qui sont tombées pendant trois semaines (de la dernière semaine d'avril jusqu'à la deuxième semaine de mai) ont permis d'obtenir de bonnes récoltes, de disposer de ressources en eau plus abondantes et de reconstituer les pâturages dans la plupart des régions. En août, des informations obtenues localement ont confirmé ces résultats généralement positifs. Les récoltes (estimées à 214 000 tonnes) ont été bonnes par rapport à la production moyenne d'après guerre (175 000 tonnes), mais demeurent faibles en comparaison avec la production d'avant guerre (350 000 tonnes). En septembre, les prix des denrées alimentaires avaient de ce fait baissé dans la plupart des régions. Cependant, la situation demeure préoccupante dans certaines régions où les précipitations ont été inférieures à la moyenne, en particulier dans les régions du Bas et du Moyen-Juba et de Gedo. Le sort des populations vivant dans ces régions dépendra dans une large mesure des résultats obtenus lors de la brève saison des pluies en novembre 2000. Les inondations signalées dans le Moyen et le Bas-Shabelle depuis la fin de novembre pourraient être un signe précurseur d'une grave crise.

43. Si la situation humanitaire est peut-être moins préoccupante à l'échelon national, des îlots de vulnérabilité subsistent. En octobre, des informations obtenues localement indiquent que la récolte exceptionnelle risque de n'offrir qu'un répit temporaire à un grand nombre de communautés dans le sud de la Somalie. Si elles ne parviennent pas à améliorer encore leurs moyens de subsistance, nombre d'entre elles feront face à de nouvelles pénuries de vivres et d'eau dans les mois à venir. Le processus de paupérisation, notamment la privation de terres, les déplacements, l'effondrement économique et la destruction des infrastructures de production, n'a pas frappé tous les ménages de la même façon. Ce processus a établi une stratification entre les ménages riches et pauvres à l'intérieur des communautés somaliennes et créé de graves disparités dans la distribution de l'aide humanitaire. Le fait que les personnes déplacées et autres groupes démunis ont été éparpillés à l'intérieur de communautés plus aisées et ayant un niveau de vie plus élevé rend leur détresse moins visible aux yeux de la communauté internationale qui perçoit moins la nécessité de mener d'urgence des interventions humanitaires.

44. La diversité des situations humanitaires dans un même lieu géographique est clairement apparue dans une enquête nutritionnelle menée, en juin par « Action contre la faim » (ACF), auprès des personnes déplacées à Mogadishu. L'enquête visait 60 % des personnes déplacées de part et d'autre des « lignes vertes ». D'après cette enquête, le taux de malnutrition générale était de 12,9 % (dont 2 % correspondaient aux cas de malnutrition grave), ce qui représentait une réduction sensible par rapport à la dernière enquête réalisée en 1995 où ce taux avait atteint 26 %. Une observation ponctuelle montrait que la situation dans le sud de Mogadishu était pire que dans le nord de la ville. On pense que les habitants de la ville autres que les personnes déplacées sont généralement mieux lotis mais que la situation a empiré pour les personnes déplacées que les enquêteurs (et, partant, les organismes d'aide) n'avaient pu atteindre.

45. Après la première épidémie de fièvre de la vallée du Rift dans l'histoire du Moyen-Orient, le Gouvernement saoudien a imposé le 19 septembre un embargo sur l'importation de bétail originaire de la corne de l'Afrique. Tous les autres pays de la péninsule arabique ont fait de même, en interdisant l'importation d'animaux vivants et de produits à base de viande. À ce jour, aucun cas de fièvre de la vallée du Rift n'a été observé aussi bien sur les animaux que chez les hommes en Somalie. Comme cette interdiction frappant les importations de bétail provenant de la corne de l'Afrique est plus complète que la précédente, imposée en 1998, puisqu'elle vise un plus grand nombre de pays et tous les animaux, elle a de très graves répercussions sur la sécurité alimentaire et le développement économique. En octobre, une chute brutale du prix du bétail a été signalée dans le nord et le centre. En limitant les débouchés commerciaux, cette interdiction réduira forcément les possibilités d'emploi ainsi que l'accès à d'autres sources de revenus importantes dans tous les secteurs économiques.

46. Le choléra, qui a un caractère endémique en Somalie et dont des épisodes se produisent tous les ans depuis 1994, a refait son apparition en décembre 1999. L'épidémie a atteint son paroxysme entre le 15 et le 21 avril 2000, au cours de laquelle 1 022 cas et 145 décès ont été enregistrés. Le taux de décès a été élevé cette année, en particulier dans la région de Bay où le district de Dinsoor a signalé un taux de décès de 25,8 %. Après les fortes pluies qui sont tombées en avril et mai, la morbidité a diminué dans le centre et le

sud de la Somalie, si bien que tous les centres de traitement du choléra étaient fermés en juin. Pendant l'épidémie de 1999-2000, 9 des 18 régions somaliennes ont signalé des épisodes de choléra. Les zones où sont situées des organisations non gouvernementales internationales possédant de solides compétences médicales étaient bien préparées et ont pris des mesures énergiques, comme en témoignait le faible taux de décès. Heureusement, les régions les plus peuplées qui sont périodiquement frappées par le choléra (par exemple Mogadishu et Kismayo) étaient desservies par ces organismes. Dans les zones où il n'y avait pas d'organisation non gouvernementale internationale à vocation médicale ou pas d'organisation non gouvernementale du tout, les capacités d'intervention étaient minimales et les taux de décès élevés. C'était le cas des zones rurales où les épidémies de choléra ont été foudroyantes, mais éphémères. Pour faire face aux futures épidémies, l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie a décidé de dispenser une formation au personnel international et national d'organismes moins expérimentés et de former une équipe de professionnels de la santé pour faciliter la prise de mesures visant à combattre le choléra dans les régions où aucun organisme d'aide n'est présent. L'OMS et l'UNICEF ont pris des initiatives de ce type dans les régions de Gedo et Bay cette année, encore que les combats les aient empêchés d'avoir accès à certaines zones.

47. La surveillance sanitaire assurée par les organismes des Nations Unies et les partenaires de l'Organe de coordination de l'aide en Somalie (OCAS) a confirmé en juillet l'existence d'une épidémie de kala-azar qui sévit dans une large part du sud de la Somalie. Le kala-azar, maladie qui attaque le système immunitaire, est fatal en six mois dans 95 % des cas. Les aspects cliniques de la maladie étant vagues, les symptômes du kala-azar sont souvent confondus avec ceux de la tuberculose, du sida, du paludisme ou d'autres maladies. Bien qu'il ne soit pas possible de confirmer l'ampleur de l'épidémie en raison des ressources limitées qui sont disponibles et des difficultés d'accès, des douzaines de cas ont été recensés du Bas-Juba et de Gedo à la région de Bakool. L'organisation Médecins sans Frontières (MSF) a pris l'initiative de diriger les évaluations, les analyses de laboratoire et la distribution de médicaments. Des soins ont été dispensés par le « Groupe de Gedo » composé d'organisations non gouvernementales et internationales et MSF à Bakool. L'UNICEF et l'OMS appuient ces efforts en fournissant du matériel

d'analyse et en formant les agents sanitaires sur le terrain.

48. Indépendamment de la flambée annuelle de choléra et de l'apparition de l'épidémie de kala-azar, il n'a pas été signalé de nouvelles maladies en Somalie au cours de l'année écoulée. L'incidence de la tuberculose et de la rougeole demeure néanmoins préoccupante, de sorte que l'UNICEF et l'OMS ont renforcé leurs programmes de vaccination. Ces institutions s'attachent non seulement à prévenir la propagation de maladies mais aussi à fournir une assistance sanitaire pour aider les ménages à avoir accès aux services publics, comme l'approvisionnement en eau, les services d'éducation et de santé, et à réduire leurs dépenses incompressibles. Entre autres activités dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, l'UNICEF a continué d'aider à remettre en état les systèmes urbains d'adduction d'eau, à réparer les puits, à construire des latrines dans des écoles primaires et à collaborer avec les comités responsables de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans l'ensemble du pays pour réaliser des programmes d'assainissement et de formation à l'hygiène.

49. Les efforts de développement à long terme sont demeurés concentrés dans les parties nord-ouest (« Somaliland ») et nord-est (« Puntland ») du pays. Par leurs différents projets, les organismes des Nations Unies ont aidé les deux administrations du nord du pays à améliorer la gouvernance et à renforcer leurs capacités dans les domaines de la planification, de l'administration publique, de la gestion économique, de l'application des lois, du déminage et de l'urbanisme. Une gestion efficace de l'importante infrastructure commerciale – aéroports, ports de mer et télécommunications – est indispensable à la reprise de l'activité économique, outre que cette infrastructure constitue la principale source de recettes pour les administrations locales. Les organismes des Nations Unies ont fourni une assistance technique pour améliorer l'efficacité de ces installations clefs et pour identifier des projets de développement spécifiques qui pourraient être soumis à l'examen de donateurs bilatéraux. Dans ce contexte, les organismes des Nations Unies ont collaboré étroitement avec les autorités locales ainsi qu'avec les autres partenaires internationaux pour créer un environnement propice aux affaires et contribuer ainsi à réduire le chômage et à consolider la paix et la stabilité, et ont aidé les secteurs public et privé à promouvoir l'expan-

sion du commerce et à faciliter les liaisons avec les marchés régionaux.

50. En outre, les organismes des Nations Unies se sont attachés à renforcer les approches participatives et ont entrepris un programme préliminaire de relèvement dans le sud de la Somalie. En moyenne, un enfant sur 10 seulement fréquente l'école primaire. Au cours de l'année écoulée, l'UNICEF a remis en état 70 écoles qui accueillent aujourd'hui plus de 12 000 élèves. En outre, l'UNICEF, l'UNESCO et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ont contribué à organiser et à mobiliser les ressources locales, et spécialement les organisations féminines, pour consolider la paix.

51. Les populations somaliennes espèrent que la mise en place du Gouvernement national de transition qui doit faire suite à la conclusion de la Conférence nationale pour la paix en Somalie à Arta (Djibouti) améliorera non seulement leur sécurité alimentaire mais aussi leurs conditions de vie à d'autres égards. Les organismes des Nations Unies ont commencé à planifier dans le contexte de l'Appel global pour 2001 et ont mené des consultations intensives avec leurs partenaires de l'OCAS afin d'élaborer des stratégies tendant à la fois à satisfaire les besoins immédiats et à promouvoir la transition vers la paix, la stabilité et le respect des droits de l'homme. Bien que la situation en matière de sécurité demeure précaire, il ne s'est produit jusqu'à présent aucun incident affectant la situation humanitaire en général en Somalie. L'insécurité continue néanmoins d'entraver l'accès des organismes d'assistance à de nombreuses régions du sud de la Somalie.

52. Le conflit s'éternisant, l'économie s'étant effondrée, les médias ayant perdu intérêt et la lassitude s'étant installée chez les donateurs, les précédents appels à l'aide humanitaire n'ont suscité qu'un écho limité. Les contributions reçues à ce jour à la suite de l'Appel global pour 2000 représentent 60 % environ du financement demandé. Les ressources disponibles pour la réalisation des programmes à moyen et à long terme nécessaires pour remettre sur pied durablement les moyens de subsistance des populations demeurent insuffisantes. Par ailleurs, il n'a pas été reçu de fonds qui permettraient de fournir l'assistance requise pour atténuer l'impact de nouvelles situations d'urgence, en particulier pour remettre en état les sources d'eau, réparer les digues le long des cours d'eau, réaliser des programmes d'éducation, éliminer la mutilation génitale des femmes, prévenir l'infection par le VIH/sida et

protéger la base de ressources des communautés de pasteurs.

V. Observations

53. En l'absence d'autre processus de paix viable dans le pays, l'initiative de paix en Somalie lancée à Djibouti est un processus que le Président Guelleh a entrepris conformément au mandat qui lui avait été confié par les gouvernements des pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et avec leur appui. L'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Union européenne ont elles aussi appuyé cette initiative, qui est bienvenue.

54. Le processus de Djibouti a été conçu de manière à avoir une assise plus large et une plus grande légitimité que les précédents efforts de rétablissement de la paix. Les notables somaliens de toutes les régions du pays, des représentants et des clans et, pour la première fois, les femmes somaliennes ont été activement associés aux discussions concernant la voie à suivre pour instaurer la paix en Somalie. Il s'agira là du principal atout pour le Gouvernement national de transition pendant la prochaine étape du processus.

55. Le Gouvernement national de transition est maintenant installé à Mogadishu. Il a entrepris le processus consistant à établir son autorité en sol somalien et à élargir les zones soumises à son contrôle. Il a trois ans, jusqu'en 2003, pour préparer la mise en place des structures d'un gouvernement permanent. Pendant cette période, les nouvelles autorités devront relever un certain nombre de défis importants sur les plans politique et économique et dans le domaine du développement. Elles devront mener à bien la tâche consistant à instaurer un gouvernement d'union et de réconciliation et également préparer des élections démocratiques.

56. Dans le même temps, la Somalie est confrontée à d'énormes problèmes de reconstruction et de développement. Il n'y a jamais eu dans l'histoire d'État qui ait été si longtemps dépourvu d'une autorité centrale. À l'heure actuelle, selon le *Rapport spécial du PNUD sur le développement humain en Somalie, 1998*, les indicateurs socioéconomiques placent, en 1997 et 1998, la Somalie au plus bas de l'échelle de l'indicateur de développement humain. Les destructions causées par le cycle de guerre civile, d'effondrement des structures

étatiques et d'anarchie sont totales. Pour que le pays puisse se relever de 10 ans de chaos et de conflit, il faudra non seulement reconstituer la société politique mais aussi reconstruire totalement l'infrastructure de base du pays.

57. L'absence d'un certain nombre d'hommes politiques et de dirigeants somaliens du processus de Djibouti a créé pour les autorités deux difficultés immédiates : comment intégrer au processus de paix de Djibouti ceux qui sont opposés non seulement à ce processus mais aussi à son résultat, et dont certains sont lourdement armés, et comment établir des relations avec les autorités du « Somaliland » et du « Puntland » sans compromettre la paix et la stabilité relatives qui prévalent dans ces deux régions. Pour ce qui est de ce dernier point, le problème fondamental consiste à définir, dans un esprit de respect mutuel, les arrangements pratiques devant régir les relations entre le Gouvernement national de transition et lesdites autorités.

58. Je me félicite de l'engagement qu'a pris M. Hassan de progresser par des moyens pacifiques. J'espère que les Somaliens de toutes appartenances feront tout ce qui est en leur pouvoir pour régler les questions en suspens de manière pacifique et constructive, dans l'intérêt du bien commun. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale en général doivent être disposées à aider le peuple somalien à réaliser cet objectif.

59. Il faudra manifestement du temps pour élaborer un plan de développement détaillé et pour obtenir, à la faveur d'une conférence internationale d'annonce de contributions, un appui financier international à sa réalisation. Cependant, même avant cette conférence, il demeure nécessaire dans l'immédiat de fournir une aide d'urgence, particulièrement pour la démobilisation, le désarmement et la remise en état de l'infrastructure de base. Le rapatriement des réfugiés somaliens – les pays voisins en ont accueilli une centaine de milliers – constituera à la fois un problème et une occasion à ne pas laisser échapper.

60. Les organismes des Nations Unies, dans leurs domaines de compétence propres, ont entrepris de préparer des plans d'aide à la reconstruction et au relèvement de la Somalie. Un premier plan opérationnel d'appui à la gouvernance et de consolidation de la paix en Somalie entre septembre et décembre 2000 a été lancé à Nairobi cet automne. Il avait été préparé par tous les organismes des Nations Unies présents à Nai-

robi, sous les auspices du Coordonnateur régional des Nations Unies pour les affaires humanitaires; celui-ci avait consulté l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie (OCAS) qui regroupe les gouvernements donateurs, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales préoccupés par la situation en Somalie. J'engage les donateurs potentiels à apporter sans retard leur contribution aux ressources nécessaires à l'application de ce plan.

61. Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports concernant la Somalie (S/1997/135 et S/1999/882), l'établissement d'un fonds d'affectation spéciale pour la Somalie pourrait être une preuve tangible de la volonté de la communauté internationale d'appuyer la recherche de la paix en Somalie. Aussi ai-je l'intention, en prévision de l'appui que fourniront très certainement les États Membres, de mettre en place un fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie.

62. Dans mon dernier rapport (S/1999/882), j'ai instamment demandé aux institutions financières internationales et nationales ainsi qu'aux gouvernements donateurs de proposer des mécanismes novateurs pour nouer des relations constructives avec la Somalie. Il n'existait alors aucune institution étatique établie. Aujourd'hui, la situation évolue peu à peu. Le Gouvernement national de transition offre aux institutions de Bretton Woods une possibilité de créer des partenariats pour reconstruire l'État et les institutions privées. Je nourris l'espoir que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international saisisseront cette occasion.

63. Compte tenu de la demande formulée par le Président Guellah le 14 septembre 2000, le Conseil de sécurité souhaitera peut-être examiner quelles mesures seraient propres à accroître les chances de succès du processus de paix de Djibouti. Je suis toujours disposé à élaborer une proposition touchant l'organisation d'une mission de consolidation de la paix en Somalie. L'une des principales tâches de cette mission, dont je pense qu'elle serait basée en Somalie, serait d'aider à mener à bien le processus de paix. Le Coordonnateur des mesures de sécurité des Nations Unies serait étroitement associé à l'analyse des formules pouvant être envisagées pour le retour des Nations Unies en Somalie.

64. La situation en matière de sécurité étant ce qu'elle est, il ne serait possible d'installer le personnel des Nations Unies dans la capitale qu'après qu'il aurait

été mis en place une autorité unique – et efficace – chargée de garantir la sécurité dans la ville. Si aussi bien le port que l’aéroport redevenaient pleinement opérationnels pour tous types de trafic et si l’on pouvait librement et sans danger accéder à tous les quartiers de la ville sans devoir franchir de « lignes vertes », l’on se trouverait en présence d’éléments positifs.

65. Pour mener à bien les tâches que j’ai esquissées, la Somalie aura besoin de la sympathie, de la compréhension et de l’appui de la communauté internationale. La recherche de la paix et de la prospérité en Somalie n’ira pas sans heurts, pas plus que la paix ne pourra être instaurée du jour au lendemain. Grâce au processus de Djibouti, on a beaucoup avancé dans la quête de la paix en Somalie. À l’heure actuelle, la priorité, aussi bien pour les Somaliens que pour la communauté internationale, est de veiller à ce que le processus se poursuive et progresse.

66. Je tiens à rendre hommage aux efforts et aux sacrifices énormes consentis par le Gouvernement et le peuple de Djibouti pour aider à instaurer la paix et la réconciliation en Somalie. Ces efforts ont imposé un lourd fardeau à un petit pays, que celui-ci a cependant assumé de bon gré et de manière remarquable. Je tiens à rendre hommage aussi aux efforts inlassables qu’a déployés mon Représentant pour la Somalie, M. David Stephen, pour appuyer l’initiative de Djibouti, ainsi que, de manière générale, le rôle positif qu’ont joué l’ensemble du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et l’équipe des Nations Unies en Somalie.
